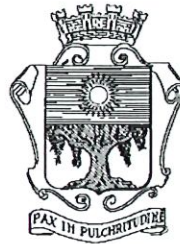


AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_16-DE
Reçu le 09/04/2026



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16 – FINANCES – ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET
FINANCIER (RBF)

Séance Publique Ordinaire du 2 AVRIL 2026
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Françoise SANCHINI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Arzu-Marie BAS, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Michèle VERDRU, M. André RIOLI, M. Jean-Elie PUCCI, M. Jean-Baptiste BARILI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sandrine BERTRAND, Mme Virginie LAMY, Mme Carole LEBRUN, M. Hervé LAUBERTIE, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, Mme Nadia BONADEO, M. Adrien GUILLOT, M. Sébastien BROUCHET, Mme Manon CAISSON-STIVAL.

PROCURATIONS : Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE.

QUORUM : 14
PRESENTS : 26
VOTANTS : 27

Secrétaire : Mme Manon CAISSON-STIVAL

Date de convocation de séance : 26 mars 2026

AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_16-DE
Reçu le 09/04/2026



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

XVI – FINANCES – ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'exprime en ces termes :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Considérant que le règlement budgétaire et financier est un document de référence, voté par l'assemblée délibérante, qui vient formaliser et clarifier les règles budgétaires et financières de la collectivité dans le respect du code général des collectivités territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant qu'au travers des éléments qu'il contient (budgétaires, organisationnels ou encore comptables), le règlement budgétaire et financier est utilisé pour décrire et communiquer les procédures budgétaires et comptables aux élus et aux acteurs de la chaîne financière d'une collectivité ou d'un établissement,

Considérant que le RBF vise non seulement à harmoniser les méthodes, mais aussi à garantir leur permanence, à faciliter la gestion pluriannuelle ainsi qu'à établir une culture financière commune et partagée à l'ensemble de la collectivité,

Considérant qu'il avait été adopté, par délibération municipale n°05 du 10 novembre 2022, le règlement budgétaire et financier,

Considérant qu'il convient à la présente Assemblée, suite au renouvellement du conseil municipal lors des élections du 15 mars 2026, d'adopter le nouveau règlement budgétaire et financier qui sera valable pour la durée de la mandature,

Considérant qu'il est rappelé que le présent règlement pourra évoluer et être complété à tout moment en fonction notamment des modifications législatives ou réglementaires qui nécessiteraient des adaptations de règles de gestion,

Considérant que toute modification de ce règlement, par voie d'avenant, fera l'objet d'un vote par le Conseil Municipal,

Considérant que le règlement budgétaire et financier proposé comporte quatre parties :

PARTIE 1 : LES PRINCIPES BUDGETAIRES ET COMPTABLES

PARTIE 2 : LE CYCLE BUDGETAIRE

PARTIE 3 : L'EXECUTION BUDGETAIRE

PARTIE 4 : LES OPERATIONS BUDGETAIRES ET COMPTABLES SPECIFIQUES

AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_16-DE
Reçu le 09/04/2026



LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

- ABROGE la délibération municipale n°05 du 10 novembre 2022 portant adoption du règlement budgétaire et financier actuellement en vigueur ;
- APPROUVE le nouveau règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_16-DE
Reçu le 09/04/2026

